

*La Maison-Dieu*, 227, 2001/3, 47-66

Michel SCOUARNEC

## PRISES DE PAROLE DIVERSES ET HOMÉLIE

**L'**UN DES FRUITS de la Réforme liturgique entreprise par le concile Vatican II aura été de réviser, dans les pratiques et les représentations, le rapport entre liturgie et catéchèse. Depuis des siècles, celles-ci étaient compartimentées. D'une part, l'on parlait davantage de catéchisme que de catéchèse, avec l'objectif d'expliquer les choses de la foi, et de transmettre des définitions et des règles, souvent dans des cadres scolaires sans lien avec la liturgie. Et d'autre part, la mise en œuvre liturgique des rites de l'initiation chrétienne n'avait guère de préoccupations catéchétiques et ne faisait pas grand cas d'une initiation à la foi des baptisés, des confirmés, des « eucharistiés » par les actions liturgiques.

Cependant, bien avant le Concile, et notamment depuis l'impulsion donnée par le pape Pie X, existait chez les pasteurs un souci de revaloriser le lien entre la liturgie et la vie chrétienne, entre la liturgie et la foi. Les messes « basses » silencieuses du dimanche matin ont connu notamment d'importantes innovations à partir des années 1940. Les assemblées répondent aux salutations du prêtre. Des prêtres commentateurs prennent la parole tout au long de la célébration pour donner le sens de ce que fait et dit

le « célébrant », là-bas, le dos tourné. Des séries de cantiques sont composés, qui permettent à l'assemblée de participer, en chantant le sens des actions liturgiques accomplies par le prêtre. Puis l'on s'autorise à lire les traductions, en langue vernaculaire, des textes bibliques lus en latin... L'instruction romaine du 3 septembre 1958 fait écho aux renouvellements en cours. Et le congrès de Versailles du CPL en 1959, qui rassemble 800 participants, aborde la question des « acteurs de la célébration liturgique <sup>1</sup> ». C'est le P. Roguet qui présente le rôle de celui que l'instruction romaine appelle le « commentateur », et s'interroge sur la personne qui peut l'assurer : de préférence un prêtre, sinon un laïc formé lisant les monitions rédigées par un prêtre, à la rigueur le célébrant dans les cas où s'applique le principe de l'épikie <sup>1a</sup>...

### Le « commentateur »

Voilà donc un acteur nouveau dans la liturgie. Le P. Roguet considère le vocable qui le désigne comme insatisfaisant et provisoire. Son apparition est l'indice de dysfonctionnements liturgiques importants. Faute de donner à l'assemblée la possibilité de participer en comprenant, en voyant, en agissant, on met en place une participation par le commentaire. Le « commentateur » guide les fidèles dans les cérémonies compliquées, telles que les ordinations, signale les principales phases d'une action lointaine et invisible, indique les pages pour que les fidèles suivent dans leur missel ou leur livret, fait suivre la messe des enfants, les occupe et les discipline... La dénomination choisie est sans doute liée aux messes radiodiffusées où la parole du commentateur compense l'absence d'images et l'incompréhension du langage. L'installation de sonorisa-

1. *La Maison-Dieu* 60, 1959/4, Les acteurs de la célébration liturgique. Ce numéro avait été tiré à 9 000 exemplaires.

1a. Le principe de l'épikie consiste à prévoir l'adaptation d'une loi, dans un cas particulier où elle serait impraticable dans sa teneur générale.

tions dans les églises et le fait pour les commentateurs de « parler au micro » (expression dont l'ambiguïté ne manque pas de sel !) ne sera pas sans influence sur le rapport à l'action liturgique, et sur la manière, pour les commentateurs, de se comporter et de concevoir leur rôle.

On aurait pu penser que la mise en œuvre de la réforme conciliaire permettant à l'assemblée de participer à la liturgie en voyant, en comprenant, en étant active, amènerait à considérer comme inutile et superflue la présence du « commentateur ». Il n'en est rien, puisque la PGMR<sup>2</sup> continue de le nommer et précise même sa fonction et son rôle :

*Le commentateur propose aux fidèles des explications pour les introduire dans la célébration et mieux les disposer à la comprendre. Il faut que les monitions du commentateur aient été préparées avec grand soin et qu'elles soient claires dans leur sobriété. Pour accomplir sa fonction, le commentateur se tient dans un endroit approprié, bien en vue des fidèles, mais généralement pas à l'ambon. (PGMR 68a)*

Dans le langage liturgique usuel aujourd'hui, on ne parle plus guère de commentateur. On parle plutôt d'animateur. Outre qu'il accomplit ce qui revient au commentateur, il peut jouer un rôle d'animation du chant de l'assemblée, de maître de cérémonie, « d'agent d'ambiance (!) »<sup>3</sup>. Ce cumul de rôles, surtout s'ils sont joués de manière ostentatoire, n'est pas sans poser problème en certains cas. Dans le cadre de ce numéro consacré à l'homélie, nous nous limiterons ici à ce qui concerne les « explications » et les « monitions » dont parle la PGMR. Les pratiques litur-

2. PGMR : Présentation générale du missel romain. Le texte a été publié dans l'ouvrage : « Pour comprendre la messe » aux éditions C.L.D., 1989.

3. Nous empruntons, non sans humour, cette expression au langage de la télévision. L'agent d'ambiance est la personne invisible pour le téléspectateur qui, sur un plateau de télévision, lors des jeux notamment, donne des consignes au public présent pour qu'il réagisse, applaudisse en temps voulu etc.

giques précédant les réformes conciliaires ont laissé des traces chez beaucoup d'acteurs liturgiques pendant la période qui les a suivies. Alors que le dispositif de la célébration s'est trouvé modifié, beaucoup de prêtres et de laïcs ont continué d'expliquer et de commenter à tout crin, dans le même esprit que celui d'avant les réformes. Ils étaient souvent animés par un souci pastoral compréhensible : la nouvelle mise en œuvre des rites, les textes français des prières et des lectures et des chants étaient reçus dans un « contexte pauvre »<sup>4</sup>, revêtus d'un caractère étrange et déroutant pour beaucoup. On sait la part importante et décisive de la forme dans le domaine rituel, par rapport au contenu des messages ! Et l'on comprend la nécessité, en bien des occasions, d'un minimum de commentaire pour « introduire certaines assemblées dans la célébration et mieux les disposer à la comprendre ». Par ailleurs, l'importance prise par la liturgie de la Parole restructurée, la richesse de son contenu du fait de son déploiement en trois lectures, sur un cycle de trois années, a conduit à prendre appui sur les textes de l'Écriture pour le choix des chants, pour les monitions et commentaires. D'où le risque de saupoudrer toute la célébration de propos plus ou moins homilétiques, jusqu'à des effets de saturation. Avant d'examiner quelques points pratiques concernant la célébration eucharistique, il est intéressant de rappeler ce que dit la constitution de la Sainte Liturgie, à propos des explications et monitions<sup>5</sup>.

---

4. Nous empruntons cette expression à Edward T. HALL, dans son ouvrage, *Au-delà de la culture*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1979. Les comportements, suivant les cultures, sont liés à un « contexte riche », lorsqu'ils sont usuels, souvent répétés, accomplis par tous et donc ne demandent pas d'explications. Souvent même on n'est plus capable de les expliquer. Ils sont liés au contraire à un « contexte pauvre », quand ils sont nouveaux et qu'ils ne sont pas le fait de l'ensemble d'une population, dans des sociétés aux cultures complexes.

5. Constitution de la sainte Liturgie (SC), Paris, Éd du Centurion, 1964.

*Les pasteurs doivent être attentifs à ce que dans l'action liturgique, non seulement on observe les lois d'une célébration valide et licite, mais aussi à ce que les fidèles participent à celle-ci de façon consciente, active et fructueuse (SC 11).*

*Les pasteurs d'âmes poursuivront avec zèle et patience la formation liturgique et aussi la participation active des fidèles, intérieure et extérieure, proportionnée à leur âge, leur condition, leur genre de vie et leur degré de culture religieuse (SC 19).*

*Bien que la liturgie soit principalement le culte de la divine majesté, elle comporte aussi une grande valeur pédagogique pour le peuple fidèle. Car dans la liturgie Dieu parle à son peuple ; le Christ annonce encore l'évangile. Et le peuple répond à Dieu par les chants et la prière (SC 33).*

*Les rites manifesteront une noble simplicité, seront d'une brièveté remarquable et éviteront les répétitions inutiles ; ils seront adaptés à la capacité des fidèles et, en général, il n'y aura pas besoin de nombreuses explications pour les comprendre (SC 34).*

*En outre, la catéchèse plus directement liturgique sera inculquée de toutes les manières ; et, dans les rites eux-mêmes, on prévoira de brèves monitions si elles sont nécessaires ; elles seront dites par le prêtre ou par le ministre compétent, mais seulement aux moments les plus opportuns et dans les termes indiqués ou avec des paroles équivalentes (SC 35 § 3).*

### **Un équilibre à tenir entre deux aspects**

Les brèves citations qui précèdent témoignent d'un double souci, formulé de belle manière par le n° 34. D'abord celui d'une continuité dans la conception de la liturgie romaine, par rapport à d'autres liturgies (des Églises orientales ou de certaines Églises issues de la Réforme, par exemple). Respectueuse des normes, à la fois noble et simple, remarquable par sa brièveté et sa sobriété, sans répétitions inutiles. Mais en même temps le concile,

dans une perspective nouvelle, insiste sur la participation des fidèles et la valeur pédagogique, catéchétique de la liturgie. À cet effet, les rites doivent être adaptés à la capacité des fidèles et la participation proportionnée à leur âge, leur condition, leur genre de vie et leur degré de culture religieuse. C'est dans cette perspective que sont présentées les monitions. À prévoir si nécessaires, mais brèves et sobres elles aussi. Ce double souci demande une grande vigilance et représente un défi. Il requiert une formation liturgique permanente chez les fidèles, mais plus particulièrement encore chez les pasteurs et tous les acteurs liturgiques. Il oriente bien notre réflexion dans cet article.

La question de l'équilibre entre hiératisme et participation dans la liturgie se pose aujourd'hui dans un contexte ecclésial particulier. Les rassemblements liturgiques sont de plus en plus variés, suivant les circonstances, et les chrétiens expérimentent des manières très diverses de célébrer, depuis les grandes liturgies de cathédrales ou de pèlerinages, jusqu'aux messes de petits groupes, en passant par les assemblées dominicales de quelques dizaines de personnes... Un hiératisme froid n'est pas de mise en bien des cas, et ce que disait, en 1970, la note de la Commission épiscopale française de liturgie dans le sens d'une adaptation des rites aux petits groupes, vaut sans doute dans des circonstances de moins en moins exceptionnelles<sup>6</sup>. En d'autres cas, notamment lors des funérailles, du baptême des petits enfants, du mariage, beaucoup de personnes présentes, compte tenu de « leur condition, leur genre de vie, leur degré de culture religieuse », ne comprennent guère le langage, le sens des gestes, d'où l'importance que peuvent revêtir les commentaires et les monitions.

6. Note du 5-02-1970, in *Pour célébrer la Messe* (C.L.D. 1990), *op. cit.*, annexe 2, p. 119-132.

### **L'action liturgique, une action catéchétique spécifique...**

Le n° 35 de SC parle de « catéchèse liturgique ». On peut s'interroger sur le sens que donne le concile à cette expression – le texte ne le développe pas, il se contente de suggérer qu'il y a plusieurs manières de l'inculquer – et plus encore peut-être sur le sens qu'on lui donne habituellement. La catéchèse liturgique est celle qui précède la réception des sacrements. Elle s'adresse particulièrement aux personnes qui s'y préparent : sens des rites, des choses, des formules, dispositions spirituelles... Elle s'adresse aussi à des personnes (enfants, jeunes, adultes) qui se forment, qui suivent des parcours pour approfondir le sens des sacrements qu'ils ont reçus et qu'ils vivent dans leur existence chrétienne.

On conçoit moins, habituellement, que l'action liturgique en elle-même exerce une fonction catéchétique spécifique. Pourtant, à travers ce qu'elle met en œuvre de manière rituelle, « *elle permet d'accueillir la Parole et de se laisser transformer par elle en invitant à une réponse. Ce qui était entrevu dans la catéchèse se réalise alors. En un sens, seule la liturgie initie à la liturgie. La foi des enfants, des jeunes, des adultes y est façonnée et éduquée... "Ce que l'Église célèbre, c'est aussi ce qu'elle croit".*<sup>7</sup> »

### **L'action rituelle et son commentaire**<sup>8</sup>

L'action rituelle peut donc être appelée catéchétique ou, mieux peut-être, initiatrice, parce qu'elle accomplit ce qu'elle exprime. La liturgie est d'abord action rituelle et

7. Commission nationale de l'enseignement religieux, Dossier *Catéchèse et Liturgie*, juin 1997, n° 12.

8. Cf. le ch. 9 de notre ouvrage, *Présider l'assemblée du Christ*, Paris, Éd de l'Atelier, 1996, notamment p. 167-173.

non discours explicatif. L'homélie, déclarée par le concile comme faisant partie de la liturgie elle-même (SC 52), est donc autre chose qu'une conférence, et les commentaires et monitions sont plus et autre chose que des explications techniques ou des informations. Ils sont au service de la participation et de la disposition spirituelle des fidèles, au service des actions qu'ils présentent, auxquelles ils introduisent. Ce point de vue fondamental ne va pas forcément de soi dans la culture moderne occidentale, marquée par une prédominance du « comprendre » sur le « faire », de la « pensée rationnelle » sur « l'action symbolique ». D'où l'obsession du commentaire qui peut envahir les célébrations, le doute sur l'efficacité d'une action symbolique si l'on n'en a pas bien expliqué – voire maîtrisé – le sens, et la conviction que la puissance du commentaire – et pourquoi pas du commentateur – est plus fiable et plus forte que la puissance d'un geste ou d'un texte proclamé. Il en va pour l'action rituelle comme pour l'action musicale. Dans un concert, le chef d'orchestre et les musiciens sont au service de la partition de l'auteur. Ils se doivent de l'avoir longuement déchiffrée et d'avoir beaucoup travaillé pour bien interpréter l'œuvre musicale, c'est-à-dire pour la recréer, lui donner vie, la transformer en musique vive. Puis, c'est à celle-ci de faire son travail dans le cœur de ceux qui l'écoutent. Dans la liturgie, tous les acteurs, y compris et d'abord l'assemblée, sont les interprètes de la plus belle œuvre qui soit, celle du Christ et de l'Esprit Saint. D'où l'importance de bien se disposer avant de l'accomplir, de lui laisser le temps de la résonance dans le cœur de chacun. D'où surtout le devoir de réserve chez les commentateurs et animateurs. Ils doivent se garder contre certains modèles médiatiques où les animateurs focalisent sur eux toute l'attention, faisant de leurs invités des faire-valoir. Ils doivent aussi se garder contre la sottise prétention de l'âne de la fable : « Un baudet chargé de reliques s'imagina qu'on l'adorait<sup>9</sup> ».

---

9. Commencement de la fable de J. de La Fontaine : L'âne chargé de reliques.

*MONITIONS ET COMMENTAIRES  
DANS LA CELEBRATION EUCHARISTIQUE*

**Éléments pour un inventaire et une analyse**

Le rituel de la messe donne la possibilité d'un grand nombre de monitions et de commentaires au long de la célébration. Il est intéressant d'en établir un inventaire, et surtout d'en chercher la raison d'être et la fonction. Auparavant, quelques précisions sont utiles au sujet du terme monition et de la manière dont en parle la Présentation du Missel romain. Du latin *monere*, avertir, ce mot peut désigner un avertissement, une explication données à l'assemblée avant une action, ainsi qu'une invitation plus ou moins développée à bien se disposer à la vivre, à y participer. Le préambule de la Présentation du Missel indique que « *Vatican II a poussé à mettre en pratique certaines prescriptions du concile de Trente auxquelles on n'avait pas obéi partout, comme le devoir de faire l'homélie les dimanches et jours de fête, et la faculté d'intercaler dans les rites quelques monitions* » (PGMR XIII). Il ne s'agit donc pas d'une nouveauté mais d'une continuité dans la manière de comprendre la liturgie romaine. D'emblée, la présentation du Missel met en rapport les monitions et la fonction de présider l'assemblée.

*C'est encore au prêtre, comme exerçant la fonction de présider l'assemblée, qu'il revient de prononcer certaines monitions et formules d'introduction et de conclusion prévues dans le rituel. Les monitions n'exigent pas, de leur nature, d'être prononcées mot à mot selon le texte qui figure dans le Missel. Il pourrait donc être à-propos, au moins dans certains cas, de les adapter quelque peu pour qu'elles correspondent mieux à la situation exacte de la communauté.*

*Il revient également au prêtre qui préside d'annoncer la parole de Dieu et de donner la bénédiction finale. Il lui est permis, en outre, d'introduire les fidèles à la messe du jour par des paroles très brèves, avant le début de la célébration ; à la liturgie de la Parole, avant les lectures ; à la prière eucharistique, avant la préface. Et enfin de conclure toute l'action sacrée, avant de congédier les fidèles. (PGMR 11)*

Ce paragraphe présente deux types de monitions relevant de la fonction présidentielle. D'abord celles qui introduisent à certaines actions et les concluent. La nouveauté ici ne réside pas dans leur existence, mais dans le fait qu'elles puissent être adaptées, dans un souci pédagogique et catéchétique, et pas forcément prononcées mot à mot. Beaucoup de rubriques dans le nouveau missel sont des rubriques ouvertes et non plus des rubriques fermées. Ensuite, et c'est une autre nouveauté, le texte évoque la possibilité, pour celui qui préside, de prendre la parole pour introduire les fidèles aux quatre principaux moments de la messe : l'ouverture de la célébration, la liturgie de la Parole, la prière eucharistique, l'envoi.

Mais la Présentation du Missel parle aussi d'autres ministres que le président. Le diacre notamment qui « seconde le prêtre..., dirige parfois les fidèles dans la prière universelle..., indique parfois à toute la communauté les gestes et les attitudes qu'elle doit adopter » (PGMR 61). D'autres personnes que le prêtre, non clairement désignées, peuvent aussi intervenir pour des monitions. Ainsi, « le prêtre lui-même, ou un autre ministre capable, peut introduire les fidèles à la messe du jour par quelques mots très brefs » (PGMR 86). Enfin le commentateur dont nous avons parlé plus haut (PGMR 68 a). Devant cette ouverture de possibilités nouvelles, on conçoit aisément que le risque soit réel de voir s'établir des liturgies verbeuses et bavardes... Pour éviter des dérives, il est utile de revisiter ce que dit le rituel de la messe et de traiter au cas par cas les divers types de monitions, voire chacune d'entre elles.

### Invitations brèves

Il est de tradition que les prières et les actions liturgiques soient précédées d'une invitation à l'assemblée, puisque c'est elle qui en est le sujet et l'acteur principal, même si un ministre s'exprime en son nom. La plupart du temps, ces invitations sont formulées à la première personne du pluriel, comme d'ailleurs les prières ou les actions qui les suivent et dont elles portent la marque particulière. Elles sont des invitations plus que des explications, et de ce fait sont brèves et relativement familières, comme le sont les salutations dans la vie courante, par exemple.

#### *Avant les oraisons et prières*

**Pour la prière d'ouverture (collecte) et la prière après la communion**, le rituel indique trois formulations possibles : « *Prions ensemble, ou Prions, ou Prions le Seigneur* ». Elles invitent à une double démarche, d'abord à une prière silencieuse et personnelle de chacun, puis à la prononciation de la collecte par le prêtre : « *le prêtre invite le peuple à prier ; et tous, avec le prêtre, font silence pendant un peu de temps, pour prendre conscience qu'ils se tiennent en présence de Dieu, et pour mentionner intérieurement leurs intentions de prière* » (PGMR 32).

Pour que cette oraison soit vécue comme une « collecte », il importe donc que l'invitation soit perçue comme une introduction à un silence actif, afin que chacun se recueille et recueille en lui-même devant Dieu ses propres intentions avant que le président en fasse la collecte. Et il est sans doute souhaitable de ne pas se contenter, comme c'est souvent le cas, de la même et unique formule lapidaire « prions le Seigneur », immédiatement suivie de la collecte. Pour la prière après la communion, le silence que prévoit le rituel (à moins qu'on ait gardé le silence précédemment) sera marqué par le geste que l'on vient d'accomplir.

Pour la prière sur les offrandes, le rituel propose une invitation suivie d'une intervention de l'assemblée. La prière est centrée sur les offrandes déposées sur l'autel et présentées au Seigneur, et sur le moment de la célébration, doublement marqué par le mémorial du salut et l'action de grâce qui vont suivre.

Pour introduire à la prière eucharistique, nous retrouvons une triple invitation à la prière. Elle est dialogale comme dans la prière précédente, mais plus développée et solennisée. L'invitation du président se fait plus pressante au moment de commencer cette longue prière d'action de grâce, présentée comme le centre et le sommet de toute la célébration. « *Le prêtre invite le peuple à élever les cœurs vers le Seigneur dans la prière et l'action de grâce, et il se l'associe dans la prière qu'il adresse à Dieu par Jésus Christ, au nom de toute la communauté* » (PGMR 54).

Compte tenu de la forme dialogale de cette invitation, comme celle de la précédente, il convient de respecter le mot à mot de la formule proposée, pour que l'assemblée réponde sans hésitation.

Pour introduire la prière du Notre Père, le rituel propose deux formules possibles. Elles sont présentées par la rubrique comme des exemples, mais on peut aussi les considérer comme exemplaires. Plus qu'une simple invitation, la première monition a une dimension véritablement catéchétique, en même temps qu'elle indique de manière protocolaire le statut de la prière du Seigneur récitée par l'Église. Il s'agit d'une clause explicite qui la place sous le triple signe d'une réception, d'un commandement et d'une audace. Une réponse à une convocation pour reconnaître un don déjà reçu, celui du nom de Dieu et de pouvoir l'appeler « Père », comme le Christ et en lui. Ensuite une obéissance à un commandement : « Vous ferez cela en mémoire de moi, quand vous prierez, dites... ». Ordre libérateur plus que contraignant, – donné par le Sauveur – car le mémorial de la mort du Christ, l'annonce de sa résurrection en attendant qu'il vienne, et l'invitation à appeler

Dieu « Père » sont les fondements de la liberté de l'homme nouveau en Christ. Une audace enfin, car de nous-mêmes nous ne sommes pas dignes de cette familiarité à laquelle nous invite le tout-Autre. Cette dimension audacieuse, de respect tremblant devant l'abîme qui sépare l'homme de Dieu, et que celui-ci a franchi dans sa « philanthropie », est familière aux Pères de l'Église.

On la retrouve dans les liturgies orientales. Mais la sobriété de la rhétorique latine y cède le pas à des développements lyriques parfois étonnants. Dans l'anaphore apostolique de Syrie orientale, par exemple, la prière du Seigneur est précédée non pas d'une monition, mais d'une longue et fervente prière, que nous nous plaisons à citer <sup>10</sup> :

*Fais, ô Seigneur, que ta paix réside parmi nous et qu'elle habite dans nos cœurs ; puisse notre langue annoncer ta vérité et que ta croix soit le gardien de nos âmes, puisque nous faisons de nos bouches des harpes nouvelles et parlons un langage nouveau avec des lèvres de feu. Rends-nous dignes, Seigneur, animés de la confiance qui vient de toi, de proférer devant toi cette pure et sainte Prière que ta bouche dispensatrice de vie a enseignée à tes fidèles disciples, enfants de tes mystères : Quand vous priez, ainsi devez-vous prier, confesser et dire :...*

La seconde proposition du rituel complète et enrichit le sens de la première : elle souligne la portée œcuménique de la prière du Seigneur et ajoute à l'audace la confiance.

#### *Pour la préparation pénitentielle*

Il s'agit d'une démarche communautaire et non pas présidentielle. Le prêtre la dirige, mais la vit et l'accomplit avec tous : « *il invite à la préparation pénitentielle, qui est*

<sup>10</sup>. In Joseph-André JUNGSMANN, *Missarum sollemnia*, tome 3, Paris, Aubier, 1954, p. 206-207. Ou dans le *Missel Chaldéen*, publié par Mgr Fr. Youssef Alichoran, Paris, 1982, p. 104.

*accomplie par toute la communauté dans une confession générale, et il conclut par la prière pour le pardon* » (PGMR 29). La formule proposée en exemple est très brève et si le président en dit une autre, il est bon qu'elle le soit tout autant. Qu'il se garde surtout d'en faire déjà une confession qui précède celle de l'assemblée, et aussi d'en faire un examen de conscience à partir de tel texte de la Parole de Dieu qui n'a pas encore été proclamé, dans une monition ressemblant à une « mini-homélie ». Il s'agit d'une préparation et d'une confession générale par laquelle l'assemblée (et donc aussi le président) se reconnaît comme une assemblée de pécheurs et reconnaît en même temps la grâce que lui fait le Seigneur de la « juger digne de se tenir devant lui et de le servir » (Tradition apostolique).

Il est intéressant aussi d'examiner ce que propose le rituel pour l'aspersion de l'eau bénite, qui tient lieu de préparation pénitentielle. La monition d'introduction proposée par le rituel est plus développée que la précédente : « *Mes frères, demandons au Seigneur de bénir cette eau ; nous allons en être aspergés en souvenir de notre baptême : que Dieu nous garde fidèles à l'Esprit que nous avons reçu.* » Sur le plan catéchétique, ce rite et sa présentation offre l'intérêt de faire le lien entre l'eucharistie et le baptême. C'est en tant que baptisé que l'on vient prendre part au repas du Seigneur, et que l'on se souvient du pardon déjà reçu, pour l'actualiser c'est-à-dire pour le demander et le recevoir encore. Le risque d'un examen de conscience narcissique est moindre dans cette manière de se préparer, car c'est la prière de bénédiction de l'eau puis le geste de l'aspersion qui tiennent lieu de préparation...

#### *Pour la prière universelle*

Comme l'action précédente, cette démarche de l'assemblée est dirigée par le prêtre. Une « *brève monition* » et une prière conclusive du président encadrent la prière du « *peuple, exerçant sa fonction sacerdotale, et suppliant*

*pour tous les hommes* » (PGMR 45). Le Missel propose une dizaine de modèles comportant pour la plupart trois éléments simples qui tiennent en une seule phrase :

- La circonstance : le temps de l'année liturgique, du rassemblement.
- L'invitation à prier : supplions, faisons monter, prions, ouvrons nos cœurs.
- L'évocation brève et générale de ceux pour qui l'on va prier...

Quelques exemples (3, 4, 6, 7) se présentent comme des intentions générales et sont plus développées.

Tout en respectant la spécificité de la prière universelle, il est possible, pour la monition d'introduction et telle ou telle intention, d'établir des liens avec l'homélie, du fait de sa proximité dans la célébration.

### **Pour introduire les moments de la célébration**

Comme l'indique la PGMR n° 11 (cf. ci-dessus), il est permis au prêtre qui préside de dire quelques mots d'introduction « *par des paroles très brèves* » à quatre moments importants de la célébration. Mais le rituel ne propose pas d'exemples ni de modèles. Nous pouvons brièvement passer en revue ces moments.

#### *« Avant le début de la célébration »*

La monition d'ouverture de la célébration est largement entrée dans les pratiques. Beaucoup de revues liturgiques proposent des modèles, et il serait intéressant d'en analyser le contenu et la forme.

On peut signaler ici ce que dit le document de la CEL pour les messes de petits groupes : « *Avant le début de la célébration* ».

Cette monition peut se conclure par le signe de la croix. La salutation du président le chant d'entrée et constituant ainsi

- *Son contenu*

On peut attribuer à cette monition les fonctions principales suivantes :

- Un accueil et un souhait de bienvenue adressé à l'assemblée, aux habitués comme aux hôtes de passage et aux personnes présentes occasionnellement...

- Une brève évocation concernant l'espace et le temps... Une assemblée est toujours locale et marquée par l'air du temps, l'humeur des jours et les aléas de l'actualité. C'est dans le contexte particulier de son histoire et de l'histoire humaine que Dieu la convoque pour célébrer l'Alliance

- Un appel à se disposer ensemble et personnellement à la supplication et la louange, à l'écoute celui qui rassemble son peuple et habite avec lui.

- *Sa forme*

Les trois contenus suggérés ci-dessus n'ont pas à être tous longuement développés à chaque célébration. De plus, cette monition doit se garder de certaines dérives, notamment la lourdeur et la longueur provenant du fait que l'on rappellerait déjà toutes les vérités du credo ou bien que l'on entrerait dans un commentaire homilétique de textes d'Écriture qui ne sont pas encore proclamés, en annonçant : « l'Évangile va nous dire que... ». Connaître déjà la fin de l'histoire alors que la pièce commence, désamorce l'intérêt. Par ailleurs, la fonction de contact de cette monition demande que le ton employé pour la dire soit simple et familier. On se doit de réserver pour plus tard le ton de la prédication, de la conviction et de l'exhortation.

- *Son moment*

Cette monition peut se conclure par le signe de la croix, la salutation du président, le chant d'entrée et constituer ainsi

une première prise de parole et de contact. Souvent elle est formulée après ces actions. De ce fait, elle se conclut par l'introduction à la préparation pénitentielle, dont la fonction et la couleur sont tout autres. Ce qui présente l'inconvénient d'un changement de style et de ton et peut donner lieu à des longueurs et des contorsions disgracieuses. Le mot d'accueil commence dans la jovialité et s'achève parfois dans une morosité mélancolico-maniaque, pour peu que le président introduise la préparation pénitentielle en insistant principalement sur l'examen des fautes commises, ou, s'il appuie la demande de pardon sur tel passage des textes bibliques du jour, elle s'enlise dans les commentaires.

« À la liturgie de la Parole, avant les lectures »

La fonction présidentielle est fortement marquée pour l'ouverture de la célébration et l'action eucharistique. Mais lorsque commence la liturgie de la Parole, il s'assoit et semble abandonner le terrain, en attendant son heure... Il pourrait pourtant aussi marquer éventuellement qu'il préside la proclamation de la Parole en l'introduisant de manière brève, en appelant chacun à ouvrir ses oreilles et son cœur, à prêter plus particulièrement attention à tel aspect de la Bonne Nouvelle...

« À la prière eucharistique, avant la préface »

Une monition brève avant la préface, précédant le dialogue, peut établir le lien entre ce que l'assemblée a vécu jusque-là et la prière eucharistique, en évoquant telle raison particulière de rendre grâce ou le lien entre les deux tables, en rappelant tel aspect de la Parole de Dieu et soulignant l'une ou l'autre de ses merveilles.

On peut signaler ici ce que dit le document de la CEL pour les messes de petits groupes <sup>11</sup> : *Au moment de la pré-*

11. Cf. note 6.

face, après le dialogue initial : « Le Seigneur soit avec vous »... « Elevons notre cœur »..., si le groupe le désire, on pourra sur l'invitation du célébrant, exprimer des motifs actuels d'action de grâce. Le célébrant poursuit en disant, par exemple : « Pour tout cela et pour tout ce que le Seigneur accomplit dans le monde en Jésus Christ, rendons grâce au Seigneur notre Dieu. » L'assemblée répondant ici comme d'habitude, le célébrant proclame alors la préface (n° 37).

« Avant de congédier les fidèles »

Avant la formule de l'envoi, un mot du président peut être le bienvenu. Une simple phrase d'exhortation ou d'encouragement, se concluant par : « Allez dans la paix du Christ ».

### Monitions diverses

Nous avons particulièrement abordé les monitions directement en lien avec l'action liturgique et la présidence, et prévues par le rituel. Mais d'autres acteurs que le président prennent aussi la parole dans les célébrations, particulièrement pour annoncer et présenter les lectures et pour annoncer les chants et éventuellement les présenter ou les introduire. Leurs interventions doivent être brèves, soigneusement écrites et préparées, adaptées à l'action ou la lecture. Ce qui suppose un travail de formation en s'inspirant par exemple des remarques judicieuses des divers outils qui existent <sup>12</sup>.

12. Cf. l'ouvrage *Assemblées dominicales en l'absence de prêtre*, Livre de l'animateur, CLD, 1985, p. 102-104.

*La Maison-Dieu*, 227, 2001/3, 67-78

Goulven MADec

**Pour conclure**

En terminant cette réflexion, on est impressionné par le nombre des possibilités de prises de parole offertes par le rituel de l'Eucharistie. Est-il nécessaire et souhaitable de les exploiter toutes à chaque célébration ? La réponse est non. Le rituel exprime clairement que beaucoup sont possibles ou permises, mais ne s'imposent pas toujours. Et il faut surtout trouver un bon équilibre et un bon dosage en tenant compte de chaque circonstance. Les lectures et les chants n'ont pas tous et toujours besoin de présentation. Des prises de parole systématiques peuvent être lassantes, provoquer des effets de saturation et nuire à la participation en croyant la servir. Nous avons maintes fois aussi souligné l'importance de l'art et de la manière. Bien tourner une monition, c'est tout un art et demande du travail de préparation. Cela demande aussi une justesse de ton (PGMR 18) pour servir au mieux la logique de chaque action, de chaque moment de la célébration. On se plaint parfois d'une surabondance des prises de parole dans la célébration. Mais on peut aussi se demander, quarante ans après le concile Vatican II, si la réforme a atteint tous ses objectifs, notamment celui d'adapter les rites à la capacité des fidèles pour que, en général, il n'y ait pas besoin de nombreuses explications pour les comprendre (SC 34). Il reste sans doute beaucoup encore à entreprendre sur ce point.

*1. Propos plus ou moins décernés : je ne puis guère faire davantage dans un article ; mais il ne manque pas de bons ouvrages sur la prédication augustinienne ; voir la sélection bibliographique à la fin de l'article.*

*2. La formule « schola Christi » se trouve dans les *Commentaires des Psaumes*, 34, s. 1, 10 ; 79, 1 ; 98, 1 ; 143, 1 ; et dans les *Sermons*, 3, 5 ; 33A, 4 ; 98, 3 ; 122, 3. Cf. *Homélies sur l'Évangile de saint Jean*, 16, 3 : « Nous avons mes un seul Maître et nous sommes condisciples dans une seule école ». (Les éditions et traductions sont indiquées en fin de cet article.)*

*3. P.-P. VIRBAXEN, « Les fragments conservés de sermons perdus de saint Augustin », *Revue Bénédictine* 84, 1974, p. 245.*